AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1481
FR0010918292-FS0798

22 août 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TECHNICOLOR

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 août 2018, la société OppenheimerFunds, Inc.[1] (c/o CT Corporation, 1675 Broadway #1200, Denver, CO 80202, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 août 2018, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société TECHNICOLOR et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 41 344 563 actions TECHNICOLOR représentant autant de droits de vote, soit 9,98% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions TECHNICOLOR sur le marché.

[1] Contrôlée par la société Massachusetts Mutual Life Insurance Company. La société OppenheimerFunds, Inc. déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 414 461 178 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.